

# **Conférence du Rhin Supérieur**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 AVRIL 1999**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 26 avril 1999, et sur proposition du Bureau,**

1. salue la Conférence du Rhin Supérieur comme la structure pionnière de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin Supérieur, qui, depuis sa mise en place en 1975, a permis l'échange d'information et la concertation des partenaires du Rhin Supérieur dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, les transports, l'économie, l'environnement, l'éducation et la formation, la culture, la jeunesse, la santé et la coopération transfrontalière elle-même ;
2. propose à la Conférence du Rhin Supérieur, dans un souci de transparence et pour éviter les travaux redondants, l'instauration d'un dialogue régulier entre le Conseil Rhénan et la Conférence. Ce dialogue pourrait avoir lieu, en tant que de besoin, le jour de la rencontre des Chefs de délégations de la Conférence ;
3. soutient, dans l'intérêt des citoyennes et citoyens du Rhin Supérieur, la proposition de l'actuel Président de la Conférence du Rhin Supérieur visant à rendre l'action de la Conférence plus efficiente;
4. propose d'envoyer cette résolution au Président de la Conférence en exercice.